

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

---

DIRECTION DES ARCHIVES

## ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 18

PARIS 2008

## CONDITIONS DE COMMUNICATION

*Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.*

*Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1<sup>er</sup> décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).*

*Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.*

*Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :*

***Consultation sans réserve*** *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

***Consultation avec autorisation écrite*** *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

***Consultation partielle*** *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

***Consultation réservée*** *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

### NOTA BENE

*Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.*

## AO 18 — André LEWIN, Ministre plénipotentiaire hors classe

### Notice biographique

Né le 26 janvier 1934, mort le 18 octobre 2012

**Formation.** — Docteur en droit international, licence en droit; diplôme de l'Institut d'études politiques, certificat d'études supérieures de lettre ; ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, promotion "Lazare Carnot", 1961.

**Carrière.** — A l'Ecole nationale d'administration, 1959-1961 ; détaché auprès du ministre d'Etat chargé des affaires sahariennes, 1961-1962 ; à l'administration centrale (Asie-Océanie), 1962; (Affaires culturelles et techniques), 1963-1966; (Coopération technique), 1966-1967; conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, 1967-1968; chef de cabinet du ministre des postes et télécommunications, 1968; chef de cabinet du ministre de l'industrie, 1968-1969; chef de cabinet du ministre délégué chargé du plan et de l'aménagement du territoire, 1969-1972, chevalier de l'ordre national du Mérite, 12 décembre 1969; porte-parole du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, directeur adjoint de la presse et des publications de l'O.N.U. à New York, 1972-1975; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Conakry, 1975-1979; à l'administration centrale, chef du service des Nations Unies et organisations internationales, octobre 1979; chef de service, 1980-1983; membre de la délégation française aux 34e, 35e, 36e et 37e sessions de l'assemblée générale des Nations Unies, 1979, 1980, 1981 et 1982; chevalier de la Légion d'honneur, 17 avril 1981; conseiller pour les affaires internationales de l'établissement public du Carrefour international de la Communication, 1983-1986; commissaire général de France-Brésil, 1985-1987; officier de l'ordre national du Mérite, 3 avril 1987; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à La Nouvelle Delhi, 1987-1991 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Vienne, 1991-1996; officier de la Légion d'honneur, 1er avril 1994; membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 1er décembre 1995 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Dakar, février 1996; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Banjul (en résidence à Dakar), juillet 1996.

### 3 entretiens

**Communication** : libre

Entretien n° 1, réalisé le 14 janvier 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

## 1<sup>ère</sup> partie

[1] Question à propos d'un entretien accordé à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* ; le problème du devoir de réserve et de la confidentialité.

[2] *Collaborateur d'A. Bettencourt (1967-1972)*. — L'épisode d'une lettre adressée par Bettencourt à Sekou Touré ; A. Lewin chef de cabinet de A. Bettencourt, ministre chargé du plan et de l'aménagement du Territoire (1968-1972) ; les relations de Sékou Touré avec A. Bettencourt d'une part et la gauche française d'autre part ; l'amélioration des relations franco-guinéennes.

[3] *La mission de Lewin auprès de Kurt Waldheim (juillet 1972-décembre 1975)*. — Son rôle dans les négociations avec la Guinée.

[4] Retour sur les circonstances de la nomination de A. Lewin aux côtés d'A. Bettencourt.

[5] Retour sur les circonstances de sa nomination auprès de K. Waldheim ; les différents postes au cabinet du Secrétaire général de l'ONU ; les moyens d'importations limités du Secrétaire général de l'O.N.U ; la liberté d'action de A. Lewin.

[6] Portrait de K. Waldheim ; son action au sein de l'O.N.U., notamment dans le règlement des relations est-ouest ; son attitude dans le travail ; la rédaction de ses mémoires après 1982.

[7] *Les négociations avec la Guinée*. — La prévention française à l'égard de Sékou Touré ; les négociations pour la libération des prisonniers français : le rôle de R. Seguy, F. Mitterrand et R. Dumas ; les relations avec les familles des prisonniers et avec la presse ; les opposants guinéens ; les anciens Français de Guinée.

## 2<sup>ème</sup> partie

[1] *Les négociations avec la Guinée (suite)*. — L'avis de Philippe Rebeyrol, directeur d'Afrique du ministère des Affaires étrangères ; le rôle de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, de L. Guiringaud.

[2] *La politique africaine du président Valéry Giscard d'Estaing*. — les aspects économiques : le rôle de l'entreprise Pechiney en Guinée ; le souhait de Valéry Giscard d'Estaing de récupérer les prisonniers français ; sa volonté de renouer avec la Guinée ; son intérêt pour la personnalité de Sékou Touré.

[3] Le rôle stratégique de la Guinée dans la problématique Est-Ouest ; l'importance des relations entre la Guinée et ses voisins africains.

[4] *La politique de Sékou Touré*. — Les exilé guinéens, leurs raisons : professionnelles surtout, quelques-uns seulement pour des raisons politiques ; les opposants.

[5] L'accession de la Guinée à l'indépendance.

[6] Le refus de Sékou Touré d'adhérer à la proposition de la Constitution de 1958 instituant la Communauté ; le point de vue de Guy Georgy sur le référendum (28 septembre 1958).

[7] Le discours de Sékou Touré (25 août 1958) ; les circonstances de cette affaire.

## 3<sup>ème</sup> partie

[1] Les précisions de A. Lewin sur cette période ; l'évolution des relations franco-guinéennes ; portrait de Beanzin, ministre guinéen.

[2] Les tentatives de rapprochement de la France avec la Guinée : la chronologie des faits ; le rôle de A. Bettencourt.

[3] Les prisonniers politiques en Guinée ; le voyage de A. Lewin à Conakry (18-21 juin 1974) ; son rôle dans l'affaire des ressortissants allemands prisonniers en Guinée.

[4] La stratégie du président Giscard d'Estaing à propos de la Guinée : ses entretiens avec A. Lewin (septembre et décembre 1974) ; la remise en question de la crédibilité française après les élections guinéennes (fin 1974).

**Entretien n° 2, réalisé le 18 janvier 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.**

### **1<sup>ère</sup> partie**

[1] *J. Foccart*. — Son appel téléphonique à A. Lewin à propos de la Guinée (septembre 1975) ; le voyage de J. Foccart en Guinée sur l'invitation de Sékou Touré (juin 1983).

[2] *A. Lewin à l'O.N.U.* — La facilité dans les négociations avec la Guinée donnée à A. Lewin par son statut à l'O.N.U..

[3] Les négociations de Kurt Waldheim, secrétaire général de l'O.N.U. : les otages en Iran ; son intervention dans la libération des otages du Front Polisario (1978).

[4] Le rôle de la presse à l'O.N.U. ; les relations de A. Lewin avec la presse ; les relations entre l'hebdomadaire *Jeune Afrique* et la Guinée ; celles de Sékou Touré avec la presse.

[5] Les relations de A. Lewin avec Sékou Touré.

[6] *La Guinée (suite)*. — Les relations de la Guinée avec les pays de l'Est ; les difficultés de la langue ; le rapprochement avec l'U.R.S.S. (1958-1961).

[7] Les liens avec l'armée soviétique.

[8] L'affaire Chi Dimbo.

[9] Sékou Touré et la religion.

### **2<sup>ème</sup> partie**

[1] *La Guinée (suite)*. — L'affaire Alata : le rôle de Jean-Paul Alata en Guinée et vis à vis de la France ; les agissements de Jean-François Alata à l'encontre de A. Lewin.

[2] La passion d'A. Lewin pour la Guinée.

[3] La haine de Sékou Touré à l'encontre du président François Mitterrand et du P.S.F., à la suite de l'affaire James Souma.

**Entretien n° 3, réalisé le 8 février 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaïsse, professeur des Universités.**

[1] *Le voyage de A. Lewin au Sahara occidental (octobre-novembre 1975)*. — Le point de vue défendu par chaque partie sur la conduite à tenir et leur interprétation de l'arrêt de la cour internationale de justice ; la rencontre du roi Hassan II ; les tractations de Kurt Waldheim ; les points de vue mauritanien et algérien.

[2] A. Lewin remplace Kurt Waldheim dans les tractations ; sa rencontre avec des députés sahariens et leur point de vue ; la deuxième rencontre du roi Hassan II, son refus d'accepter le plan de l'O.N.U..

[3] La troisième mission d'A. Lewin auprès du roi Hassan II ; le changement d'attitude du président de la Djemaha; le roi Hassan II accepte de limiter la marche verte à une marche symbolique ; l'avis positif du président Boumediene sur ce point.

[4] L'avertissement de Boumédiène des menaces algériennes en direction de la France.

[5] Les négociations avec l'Espagne au sujet de la marche verte symbolique.